

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1995

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Continuous pagination/
Pagination continue |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Includes index(es)/
Comprend un (des) index |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient: |
| <input type="checkbox"/> Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: | <input type="checkbox"/> Title page of issue/
Page de titre de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Caption of issue/
Titre de départ de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						<input checked="" type="checkbox"/>					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

National Library of Canada

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

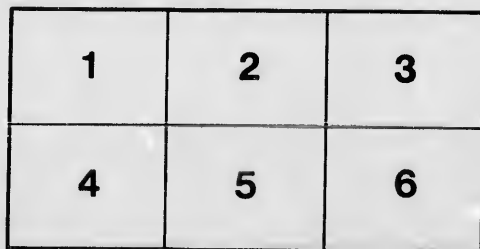
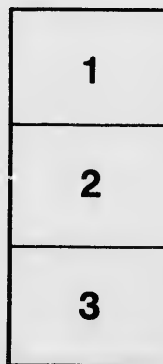
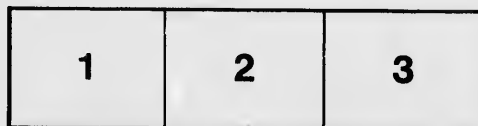
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



4.5
5.0
5.6
6.3
7.1
8.0
9.0
10
11.2
12.5



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

Voire Concellier Brown (79)
Affaire Jérémie Sinotte
Médéric Lanctôt

UN FOURBE DEMASQUÉ.

8

I.

La lettre mystérieuse.—Enquête avortée.—Ruse de guerre.

Dans le mois d'Avril dernier, l'Échevin McCready demanda une enquête basée sur une information qu'il avait reçue au sujet de tentatives de corruption faites par une lettre auprès du Conseiller Brown, Membre du comité des chemins, tentatives faites dans le but de l'engager à donner la préférence à certains soumissionnaires pour la fourniture de la pierre destinée à la réparation du pavage des rues de Montréal. Cette demande d'Enquête fit beaucoup de bruit, on s'en souvient. La Presse s'en occupa pendant quelque temps, puis ce sujet tomba, comme tant d'autres, dans l'oubli.

La proposition de l'Échevin McCready, ayant été adoptée d'emblée, l'affaire avait été renvoyée à un Comité Spécial. Mais ce Comité ayant, à sa première séance, refusé l'admission aux représentants de la Presse, l'Échevin McCready retira brusquement sa demande d'Enquête et l'affaire en resta là.

On n'a pas oublié, non plus, que le Conseiller Lanctôt demanda à son tour une enquête sur certains faits reprochés à l'Échevin McCready. Voulait-il détourner l'attention de la première affaire ?

II.

Réouverture de l'Enquête.—Le mystère dévoilé.—Preuves Accablantes.

Eh! bien, cette enquête avortée nous la reprenons aujourd'hui, non pas en comité siégeant à huis-clos, mais au grand jour de la publicité. Des faits nouveaux sont en notre possession, le vrai coupable nous est connu et nous le citons devant le tribunal de l'opinion. Nous avons de sa culpabilité, la meilleure preuve, la preuve la plus forte, la plus complète, la plus convaincante la plus irrésistible, la plus concluante, la plus incontestable, une preuve positive, irrécusable sans réplique, une preuve authentique, son propre aveu, enfin un aveu formel, librement donné, un aveu écrit de sa propre main et signé de ses nom et prénoms en toutes lettres.

Ne tardons donc pas à instruire le procès du coupable.

Médéric Lanctôt ex-Conseiller de Ville, nous vous accusons devant votre pays et devant la cité de Montréal.

1o. D'avoir au mépris de serment et des lois et de vos devoirs comme membre de la Corporation de Montréal, et de propos délibéré, par amour du lucre, écrit au nom de Jérémie Sinotte au Conseiller Brown, votre collègue et membre du Comité des chemins, une lettre lui offrant mille piastres pour l'engager à donner au dit Jérémie Sinotte, votre prête nom, un contrat pour la fourniture de la pierre dont la Corporation avait besoin pour la réparation des trottoirs des rues de Montréal. (Voir lettre No. 15, publiée plus bas.)

2o. D'avoir transmis à Jérémie Sinotte une lettre au même effet, pour être envoyée au Conseiller Brown. (Voir lettre No. 12.)

3o. D'avoir préparé pour le dit Jérémie Sinotte, votre prête nom, une lettre en langue anglaise et de la lui avoir transmise en lui mandant de la recopier et adresser au Conseiller Bowie' aussi l'un de vos collègues comme Conseiller de ville de Montréal et Membre du Comité des Chemins, dans laquelle lettre vous vous efforciez, d'abord, par de fausses représentations de faire croire au Conseiller Bowie à l'existence d'une compagnie pour l'exploitation de votre carrière de Coaticook dont vous étiez le seul l'unique propriétaire et vous finissiez par lui offrir une prétendue part d'actionnaire au montant de \$1000 pour l'engager à user de son influence pour faire acheter la dite carrière par la Corporation de Montréal. (Voir lettre No. 9.)

4o. D'avoir eu l'intention de faire écrire par le dit Jérémie Sinotte une lettre au même effet, au Conseiller Brown dans le cas où vous vous apercevriez qu'il attendait quelque chose de cette nature. (Voir lettre No. 9.)

5o. D'avoir faussement donné à entendre au dit Jérémie Sinotte que vous aviez mis l'Échevin David dans vos intérêts, et même qu'il était votre complice dans vos tentatives de corrup-

tion; ce qui était une colonnie. (Voir lettre No. 10.)

60. D'avoir conçu le projet et cherché les moyens de tromper la bonne foi des membres du comité des chemins sur la valeur véritable de votre carrière, sur le prix de la main-d'œuvre, etc. (Voir lettre No. 14.)

70. D'avoir enfreint, étant encore Conseiller-de-Ville la loi 29 et 30 Vict. *Intitulée acte pour amener les dispositions de divers actes concernant la cité de Montréal et pour d'autres fins* et notamment la clause 70 d'icelle qui est ainsi conçue: "Tout membre du dit Conseil qui deviendra directement ou indirectement partie ou caution à un contrat, marché ou convention auquel la Corporation de la dite cité sera partie contractante ou qui dérivera aucun intérêt, profit ou avantage, de tel contrat, marché ou convention, sera, par là même, disqualifié et perdra son siège au dit Conseil."

III.

Le coupable convaincu.—Les 17 lettres.—Transactions infâmes.

Médéric Lanctot, prévenu, êtes-vous coupable ou non coupable? Ah! ne levez pas la main pour attester votre innocence, car nous tenons 17 lettres écrites de cette même main et signées de votre propre nom et qui prouvent votre culpabilité de la manière la plus évidente.

Mais avant de publier ces lettres, il est bon de retracer l'histoire des transactions infâmes au moyen desquelles Maître Médéric Lanctot s'est vu sur le point d'emporter une somme de \$50,000 des deniers de la corporation dont il était membre.

M. Jérémie Sinotte qui est un pauvre homme et chargé d'une nombreuse famille, était, dans l'été de 1866, propriétaire d'une carrière à Coaticook. Il est difficile de dire si cette carrière avait ou non une grande valeur. Néanmoins, si l'on en croit le témoignage d'un nommé Williams, l'un des employés de la société Jérémie Sinotte & Cie., rapporté dans la lettre du 31 octobre 1866, publiée plus bas, elle ne valait pas le Péron, puisque ce Williams avait déclaré à des membres du comité des chemins qu'il avait acheté cette carrière pour \$50. Disons, en passant, que Médéric se plaignait amèrement de l'indiscrétion de Williams. "Dites-lui, s'il vous plaît" écrit-il à Sinotte "qu'il nous fait beaucoup de tort et qu'il en souffrira lui-même. Il fera mieux d'essayer à réparer le mal qu'il a fait involontairement, je veux bien le croire." Voir lettre No. 8. Pour que ce mal fut involontaire et sans préméditation, il fallait que cette déclaration fut toute naturelle et basée sur la vérité.

IV.

Le Comité des Chemins espionné.—Découverte d'une chance.—L'achat empressé.

Médéric Lanctot, comme conseiller de ville, apprend que la corporation est disposée à exploiter cette carrière. De suite, l'idée d'une magnifique spéculation lui entre dans la tête. Il part la nuit, se rend à Coaticook, va voir M. Sinotte, met ses hommages aux pieds de madame Sinotte, fait sauter les petits Sinotte sur ses genoux, enfin, à force d'adresse et de cajoleries, réussit à se faire vendre la carrière au prix de \$1000 qu'il a payé comptant me direz-vous? Ah! Vous ne connaissez pas Médéric.

Médéric, c'est un fait connu et même constaté par un jugement de la Cour supérieure, ce même jugement qui l'a chassé du conseil de ville pour défaut de qualification, Médéric loge le diable dans sa poche. Mais, en revanche, il a une belle signature; cette signature, il l'appose complaisamment sur des billets qu'il livra à M. Sinotte, et le voilà propriétaire de la carrière de M. Sinotte, auquel il devait donner \$600 comptant; mais qu'il réussit à tromper comme il est expliqué plus bas. On verra, dans les lettres de Médéric, à quel taux ses billets s'escomptent; ou plutôt ne peuvent pas même s'escompter.

V.

L'hypè et l'agneau en société.

N'oublions pas de dire qu'il fut convenu de l'existence d'une société pour l'exploitation de la carrière, sous le nom et raison de "Jérémie Sinotte & Cie." Mais à la simple lecture des épîtres de Médéric, l'on voit que la société n'était que nominale, que l'un y prenait la part du lion et que toute la part de l'autre se réduisait à de vagues promesses de récompenses, une fois la fortune de M. Médéric Lanctot faite. Ce qui n'empêche pas ce dernier de donner des proportions grandioses à la société Jérémie Sinotte et Cie.—(Voir la lettre qu'il a rédigée pour être remise au conseiller Bowie.)

VI.

Roueries.—Leçons de probité.—Réclame.

Médéric une fois possesseur de la carrière, commença de suite à circonvenir ses collègues

du comité des chemins pour les engager à acheter sa propriété. Pendant ce temps-là, il connaît les instructions les plus étranges à M. Sinotte. Voici ce qu'il écrivait : "Ils vont "le comité des chemins" aller la voir demain" (la carrière) montrez leur tout comme li faut—ne faites pas oter la neige de sur les petites pierres comme Trudeau" (le maladroit) "l'a fait l'autre jour. *Faites attention à ce que personne n'emporte d'outils pour casser la pierre*" (mesure de prudence). Le lendemain de leur retour l'affaire sera faite," (Voir lettre No. 6.)

"Je crois qu'il serait bon d'ôter d'avec les pierres ou flags qu'on a mis debout, celles qui sont trop petites. Dites aussi aux gens que lorsque nous irons (le comité des chemins piloté par Médéric) ils disent, si l'occasion s'en présente, aux membres du comité, qu'ils feront le charroyage et le travail à bon marché : QUAND LA CORPORATION L'AURA (la carrière) ILS AURONT UN BON PRIX" (Voir lettre No. 14.) honnête Médéric va ! comme tu moralises le peuple.

Comme tout bon charlatan, Médéric connaît l'utilité de la réclame. On se souvient si la presse a souvent vanté l'excellence de la pierre de Coaticook. Le doigt crochu de Médéric était là. En veut-on la preuve "Le Herald doit avoir un bon article demain." (Voir lettre No. 6.)

VII.

Jérémie les.—Un livre qui ne vient pas vite,

"Tout cela est bel et bon" se disait le père Sinotte—"mais je ne vois que très peu la couleur de son argent à ce M. Lanctôt" et il se plaignait amèrement à Médéric du retard que ce dernier mettait à le désintéresser, menaçant d'aller lui demander en personne le paiement de sa créance. Mais notre bon apôtre qui avait ses raisons pour empêcher Sinotte de venir en ville, l'engage fortement à rester à Coaticook. "Ne venez pas à la ville pour me voir avant que je vous écrive, car je ne veux voir personne, surtout pour affaires avant que j'ai fini mon livre." (Voir lettre No. 1.)

Le livre auquel Médéric fait allusion c'est sans doute ce fameux Pamphlet qui doit paaitre incessamment... depuis trois mois.

Dans sa lettre du 24 Décembre, il en parle encore—"je ne puis vous envoyer que \$5." En effet, ce n'est pas le diablo. "Aussitôt que j'aurai fini mon pamphlet, c'est-à-dire vers la fin de oette semaine, j'irai à Coaticook."

On le voit, le fameux livre de Médéric en at-

tendant qu'il démolisse la Confédération lui sert admirablement comme monnaie de singe.

Et puis, l'argent est si rare par le temps qui couft. Les usuriers demandent des taux exorbitants, malgré qu'ils se fassent tirer l'oreille. [Voir lettres Nos. 1 et 5]

Et ces maudits déhousés qui mangent tant d'argent. [Voir lettre No. 6.]

VIII.

L'homme au Livery Stable.—Un charretier au purgatoire.

Quid non mortali pectora cogis auri sacra fames. Traduction libre : Le manque d'argent rend féroce. Voyez plutôt comment ce grand champion des charretiers de Montréal, traité l'un d'entre eux, qui l'a conduit une fois à Coaticook qu'il a oublié de payer : "Je n'ai pas eu le temps de voir l'homme au livery stable l'autre jour. Je le paierai à mon prochain voyage, s'il est assez gentil pour comprendre mon excuse ; mais s'il me garde rancune et ne veut pas nous louer d'autres chevaux, je le ferai pâtir." [Voir lettre No. 7.] Ce mot là peint l'homme d'un trait. Le père Sinotte qui *pâtissait* pour \$1000 a du frissonner en recevant cette confiance, surtout s'il connaît la Règle de Trois et les proportions Arithmétiques.

Il ne serait pas impossible, d'ailleurs, que notre madré compère eut réellement l'intention d'effrayer sa pauvre dupe. Voyez ce propos de croque-mitaine qu'il lui tient, [Lettre No. 3.] "Il n'y pas un homme dans l'âme duquel je ne lis jusqu'au fond rien qu'à le regarder." Cela veut dire en d'autres termes : "Ma pouie, je te plume, c'est vrai, mais gare à toi si tu l'avisés de crier."

IX.

Les écailles de l'Hérè.

Pour qu'elle s'aperçoive moins de l'opération Médéric s'efforce d'attirer l'attention de sa victimes sur d'autres spéculations, sur les mines de cuivre surtout—métal plus miroitant que la pierre. [Voir lettres Nos. 3 et 4.] "C'est dommage que vous ne m'envoyiez pas des échantillons de mine de cuivre, n'importe laquelle. C'est sérieux, je vous assure. Il y a \$20,000 à faire avec une grosse mine. Ne venez pas samedi. [Lettre No. 17.]

"J'ai un ami à New York actuellement qui a toujours fait ces sortes de spéculations ; il m'écrit de lui envoyer tout ce que je connais, qu'il va

écouter cela de suite. C'est une bonne chance pour vous et pour moi." (Lettre No. 4.)

Et puis, comme il prodigue les promesses de récompenses; voyez plutôt: "Je vais faire une belle affaire et je vous récompenserai, comme je vous l'ai promis." (Lettre 2.)

"Envoyez des échantillons de ces mines (de cuivre). Envoyez-les et si je fais des affaires, vous serez largement récompensé." (Lettre 4.)

"VOUS NE M'AVEZ PAS FIXÉ DE PRIX POUR LE SERVICE QUE VOUS ME RENDIEZ. REMETTEZ-VOUS EN A MA LIBÉRALITÉ ET NE SUIVEZ PAS D'AUTRES CONSEILS QUE CELUI DE VOTRE MEILLEUR AMI, SI VOUS VOULEZ ÊTRE À L'AISE ET PARFAITEMENT HEUREUX AVANT TROIS MOIS." (Lettre No. 5.)

La cupidité la plus révoltante peut seule inspirer un patelinage aussi écœurant. "Mangez de ce fruit," disait le serpent à notre première mère.

X.

La société mythique.—Confidences.

Ce passage prouve, en outre, que la société Jérémie Sinotte et Cie. n'a jamais existé que sur le papier. L'extrait suivant de la lettre No. 13, l'établit encore d'une manière plus claire.

"Quant au granit, votre cœur (quel rapprochement de mots!) vous rappellera que je vous ai fait part d'un secret, et qu'en bonneur nous sommes tenus de faire des affaires ensemble. Quant à de l'argent, une fois que ma carrière aura été visitée, comme elle le sera certainement avant quelques jours de plus, par une partie du comité, sinon par tout le comité, je n'éprouverai pas de difficultés à avoir de l'argent et à vous satisfaire. *Soyons un peu persévérants et tout ira sur des roulettes.* QUANT A MOI, JE SUIS CERTAIN DE MA FORTUNE MAINTENANT ET JE FERAI LA VÔTRE COMME JE VOUS L'AI PROMIS. Il y a des choses qui me donnent cette certitude que je ne veux pas confier au papier (prudence tardive) mais que je vous dirai de vive voix. Tout est arrangé d'une manière certaine, PAR DES MOYENS DONT JE VOUS AI DÉJÀ PARLÉ DU RESTE, (on les connaît ces moyens et on y reviendra dans un instant) et je vous télégraphierai le jour où nous irons à Coaticook. Il y a une assemblée du conseil ce soir et je pense que le jour sera fixé alors."

XI.

La descente sur les lieux.—Retards.

Mais revenons aux faits et gestes de M. le conseiller Lancôt.

A force d'instances et d'importunités, il a réussi à arracher aux membres du comité des chemins l'engagement d'aller visiter sa carrière.

"Veuillez ne pas vous absenter jeudi soir, écrit-il à Sinotte, (lettre No. 7 datée du 30 octobre 1866) car le comité partira ce jour-là, s'il fait beau, pour se rendre à la carrière."

Mais "M. Williams étant venu ici leur dire (aux membres du comité) que c'était comme un lac à la carrière, le comité a résolu d'attendre à lundi." (Lettre No. 8 datée du 31 octobre 1866.)

Le 5 novembre 1866, il écrit: "Enfin, j'avais tout arrangé dimanche et lundi pour partir aujourd'hui, mardi, et nous étions réunis à la corporation, lorsqu'on est venu annoncer à M. Brown (l'un des membres du comité) que son associé, qui arrive des mines, était tombé malade. Il a été réellement forcé par cette circonstance de remettre la chose à vendredi." (Lettre No. 9.)

Le 7 novembre après-midi, il mande à Sinotte: "Depuis que j'ai terminé ma lettre ce matin, j'ai vu M. Brown et j'ai bonne confiance que nous partirons demain, si le beau temps continue, quand bien même il ne gèlerait pas." (Lettre No. 10.) "Si les membres David (président du comité) et Brown ne viennent pas vendredi, je me rendrai à Coaticook samedi, pour régler avec mes hommes, etc." (Lettre No. 10.)

XII.

Les épreuves du juste.

Ainsi, la visite est remise de jour en jour. Médéric s'irrite de tous ces obstacles qui viennent lui barrer le chemin de la fortune. Il ne voit pas dans tous ces contre-temps la main de la Providence qui veut l'empêcher de consommer la spoliation qu'il médite. Le malheureux, il est tellement aveuglé par son amour du lucre qu'il prend ces secrets avertissements pour des épreuves. "Dans chacune de mes affaires, je passe par un certain nombre d'épreuves et quand la balance est trop chargée, elle renverse et je me trouve à prendre le dessus." [Lettre No. 9.]

XIII.

Le moyen infallible.

On va voir comment Médéric a pris le dessus en cette circonstance.

"J'ai imaginé," écrit-il à Sinotte le 5 novembre 1866 [lettre No. 9] "un moyen qui, je crois, sera INFALLIBLE. Vous allez écrire à M. George Bowic, [l'un des membres du comité] de suite dans les termes suivants." Suit un brouillon de

lettre que M. Sinotte devait recopier de sa propre écriture, signer et envoyer au conseiller Bowic. Impossible de lire ce document sans frémir, en songeant à l'adresse avec laquelle ce maître fripon sait tendre un piège pour faire trébucher un honnête homme dans le sentier du devoir et de la vertu. Il débute par une flatterie; il avance, ensuite, deux mensonges grossiers. "Comme je suis" fait-il dire à ce pauvre Sinotte qui n'a plus sa carrière "l'un des co propriétaires d'une carrière très considérable, je remets en confiance mes intérêts entre vos mains." "Parmi mes co-associés, il y en a qui veulent vendre à une compagnie américaine." Double mensonge. Sinotte qui devait signer la lettre, n'ayant plus aucun droit de propriété sur la carrière, qui appartenait toute entière et uniquement à Lanctôt, les co-intéressés ou actionnaires ne figurent donc là que comme une invention d'escreot. "La corporation de Montréal," ajoute-t-il "ferait le meilleur marché possible en achetant cette carrière, vous ne pouvez vous faire une idée de ce qu'elle est sans la voir, et comme je voudrais beaucoup réaliser mes parts" [pauvre Sinotte] "si vous pensez qu'il est de l'intérêt de la corporation de faire ce marché, JE VOUS TRANSPORTERAI où à toute autre partie que vous indiquerez, UNE DE MES PARTS. LES PARTS SONT DE \$1000. La propriété étant en mon nom, il me sera facile de remplir ma promesse. Je suppose qu'il n'y a pas d'objection à cela du moment que c'est dans l'intérêt de la corporation, dont vous êtes un des membres, MAIS, EN MEME TEMPS, JE COMPRENDS QUE LA CHOSE DOIT ETRE TENUE SECRETE entre vous et moi."

Cette lettre au Conseiller Bowic ne lui fut pas envoyée nous expliquerons tout à l'heure pourquoi.

Que la lettre ait été envoyée ou non, l'ex-Conseiller Lanctôt n'en est pas moins convaincu d'avoir nourri dans son cœur pervers le noir l'infâme dessein de corrompre l'un de nos collègues dans la Corporation pour l'amener à ses fins de lucre mal acquis, et d'avoir donné à cet odieux projet un commencement d'exécution.

XIV.

Quærens quem devoret—Victimes sur victimes

Mais le tentateur ne s'arrête pas là. Ce n'est pas assez d'une victime à sa cupidité. Il jette aussi les yeux sur un autre de ses collègues le Conseiller Brown.

Poursuivons l'analyse de cette même lettre No. 9.

Immédiatement après avoir dit à Sinotte de recopier la lettre écrite pour le Conseiller Bowic et de l'envoyer à l'adresse de ce dernier indiquée en toutes lettres, il continue.

"SI JE M'APPREÇOIS QUE C'EST CE QUI FAUT AUSSI A BROWN, JE VOUS ÉCRIRAI POUR VOUS DIRE DE LUI EN ENVOYER UNE PAREILLE.

Dans le cas où Bowic acceptera et vous écrira vous viendrez me voir avant d'aller chez lui, afin que nous puissions arranger l'affaire chez le Notaire.

Vendredi après-midi, le 9 Novembre 1863, Lanctôt écrit à Sinotte, [Lettre No. 12.] "SI BROWN ne vient pas un de ces deux jours-là— [le lundi ou mardi alors prochain]— JE VOUS ÉCRIRAI PROBABLEMENT DE LUI ENVOYER LA LETTRE mais pas à Bowic." "Démontez vous pas," ajoute-t-il, "il faut réussir et je réussirai avant que le 15 du mois soit arrivé."

XV.

Alea jacta est—La visite.

Enfin les hésitations du corrupteur cessent. C'est sur le Conseiller Brown qu'il jette son dévolu.

Le comité des chemins cédant aux importunités de leur honorable collègue sont allés visiter la carrière. Médéric (Lettre No. 15) se hâte d'écrire à Sinotte que les membres de ce comité ont fait le plus beau rapport de la carrière et qu'il a fait accepter tous ses calculs pour le coût de la pierre par MM. Brown et Bowic.

"Ils voudraient acheter," ajoute-t-il, mais ça leur coûte, LA CORPORATION N'A JAMAIS FAIT DE MARCHÉ COMME CELA. S'ils achètent, disent-ils, ils me donneront \$25,000." C'était trop peu, évidemment pour l'ambitieux Médéric; il lui a fallu avoir recours au grand moyen, au MOYEN INFAILLIBLE.

XVI.

Le Postscriptum—La voilà donc cette lettre.

"J'oubliais de vous dire le principal" mande-t-il à Sinotte en postscriptum de cette lettre No. 15.

"J'AI ÉCRIT EN VOTRE NOM A M. BROWN LUI OFFRANT MILLE PIASTRES. S'il vous répond, envoyez-moi sa lettre et je lui écrirai moi-même.

C'est précisément cette lettre au Conseiller Brown écrite par le Conseiller Médéric Lanctôt au nom de Sinotte qui a fait le sujet de la demande d'Enquête proposée par l'Echevin

McCready au Conseil de Ville dans sa séance du 5 avril dernier.

Et voilà comment M. Médéric Lanctôt, quand il est éprouvé et que la balance est trop chargée se trouve à prendre le dessus, c'est en sautant à pieds joints par dessus l'honneur, le devoir, la conscience, en violant les lois de la morale et ses serments.

XVII.

Question—Réponse.

Mais on nous demandera : Pourquoi Lanctôt s'est-il avisé au sujet du conseiller Bowie et n'a-t-il recommandé à Sinotte de ne pas lui envoyer la lettre qui lui était destinée.

Pourquoi ? Nous allons vous le dire. C'est qu'il entrain dans ses plans de faire croire à Sinotte qu'il avait réussi à mettre l'échevin David dans ses intérêts.

M. l'échevin David, on le sait, est président du comité des chemins. C'est un de nos citoyens les plus honnêtes et respectés. Il jouit de l'estime générale ; il possède une influence considérable dans le conseil de ville, due à la hauteur de ses vues, à sa fermeté, son énergie et son intégrité. Depuis, surtout, qu'il est président du comité des chemins, il a rendu d'immenses services à la ville.

Médéric connaissait plus que personne la réputation d'honneur, de loyauté, d'intégrité de l'échevin David. Aussi, se garda-t-il bien d'essayer de le corrompre. Il n'y songe pas même, sachant bien d'avance l'accueil que ses offres méprisables en recevraient.

Mais M. Sinotte qui n'a presque rien reçu sur le prix de sa carrière, fatigue Médéric de ses lamentations ; et Médéric se décide à frapper un grand coup sur l'imagination de sa pauvre dupe.

Il va lui faire croire que le Président du Comité est gagné à son intérêt, qu'il connaît ses menées corruptrices, et les approuve, qu'ils les dirigent même. C'est incroyable, mais c'est vrai. Voyez plutôt.

"Mais je vous écris cette lettre" [la lettre No. 10.] "bien plus spécialement pour vous dire de ne pas envoyer la lettre que je vous ai préparée pour Bowie, avant que je vous écrive de nouveau et vous dise de le faire.

"Le Conseiller David dit qu'on n'a pas besoin de lui. BROWN EST CELUI QU'IL NOUS FAUT. IL VAUT MIEUX GARDER LE PLUS GROS MAGOT POUR BROWN, DANS LE CAS OU

NOUS AURONS BESOIN D'EMPLOYER CE MOYEN. N'envoyez donc pas la lettre à Bowie.

[Lettre No. 13.] "M. David dit que s'il (le Conseiller Brown) ne vient pas la semaine prochaine, nous irons sans lui. Mais il tient beaucoup à l'amener, attendu qu'il est certain alors que l'affaire se terminera promptement et d'une excellente manière.

"C'est en vue de l'acquisition de cette carrière que M. David a fait voter \$10,000 de plus l'autre jour au Comité des chemins. Je suis aussi certain du succès que si j'avais le contrat dans ma poche."

Toutes ces assertions sur le compte de l'échevin David sont entièrement gratuites. Ce sont d'atroces calomnies, nous n'en avons aucun doute. Aussi ne les publions-nous que pour mieux faire voir la profonde sclérotatessse de cet individu qui ne craint pas de ternir une réputation aussi bien établie que celle du président du comité des chemins, au point de le donner comme son complice dans ses menées corruptrices. S'il daigne se justifier [ce qui n'est nullement nécessaire], l'échevin David n'aura qu'un mot à dire pour confondre le vil imposteur. Nous n'avons aucun doute, non plus, que les conseillers Brown et Bowie pourront se disculper sans peine.

XIX

Le coup de filet monstre.

Ce n'est pas assez pour Médéric Lanctôt d'avoir compromis un échevin et deux conseillers de ville, dont l'un le président et les autres membres du comité des chemins.

Il convient aux plans de ce maître-fourbe, de persuader Sinotte qu'il a réussi à envelopper tous les membres de la corporation, plus deux de ses employés, dans le réseau de ses machinations.

"Je viens," écrit-il à Sinotte, [lettre No. 15] "de recevoir une offre de deux employés de la corporation pour louer la carrière pendant un an, avec condition qu'ils ne prendront pas plus de dix mille verges pour cinq mille piastres. Je puis avoir \$7,500 rien que pour un an.

"TOUS LES MEMBRES DE LA CORPORATION SONT PRÊTS A FORMER UNE SOCIÉTÉ POUR LA FAIRE TRAVAILLER."

XX.

Conclusion.

Nous en avons foi avec l'analyse de ces lettres, il ne nous reste plus maintenant qu'à tirer

nos conclusions. Mais auparavant nous déclarons solennellement que ces lettres sont authentiques; qu'elles sont de la main même de Médéric Lanctôt et bien et dûment signées par lui. Si quelqu'un en doute, qu'il passe à notre Bureau et nous l'en convaincrons.

Médéric Lanctôt, vous avez débuté dans la vie par l'acte le plus vil et le plus bas qu'un homme d'éducation puisse commettre. A la faveur des ténèbres qui ne pouvaient tout au plus que vous cacher aux yeux des hommes, vous êtes allé dans une certaine nuit mémorable, lancer votre protêt de membre excommunié de l'Institut Canadien contre la liberté de penser—la vraie—au nom de la licence—en brisant les vitres et les fenêtres du Cabinet de Lecture Parlementaire. Pour cet attentat odieux, traîné devant le Tribunal de Police Correctionnelle, vous y avez été condamné comme vagabond, désœuvré et attaché à \$20 d'amende ou 2 mois de travaux forcés.

Vous avez reconnu vous-même que votre sentence était juste et que la justice des hommes n'avait pas frappé sur la tête d'un innocent, car plus tard, dans votre journal *La Presse* vous voyant égaré sous le poids du mépris général, vous avez fait une amende honorable aussi solennelle que celle qui était exigée autrefois des coupables que l'on conduisait en chemise sur la place publique, la corde au cou, la torche au poing pour y avouer leurs crimes et en demander pardon.

Étiez-vous sincère alors? Non. Une abjecte hypocrisie seule vous avait dicté cet aveu humiliant. Car vous ne deviez pas tarder à violer de nouveau les lois de votre pays, et les lois plus sacrées encore de la religion. En effet, peu de temps après, vous fondiez une société secrète sous le nom de *Club St. Jean Baptiste*.

C'est grâce aux efforts des membres de cette société secrète, ligés par un serment sacrilège, que vous vous fîtes élire membre de la corporation de Montréal.

Une fois élu pour prendre votre siège, il vous a fallu prêter le serment suivant :

" Je, Médéric Lanctôt, élu conseiller pour la cité de Montréal, jure sincèrement et solennellement que je remplirai fidèlement les devoirs de

la dite charge au meilleur de mon jugement et capacité; et que j'ai et que je suis en possession pour mon propre usage de biens-meuables ou immeubles, ou tous deux dans la dite cité de Montréal, après paiement ou déduction de mes justes dettes, de la valeur de cinq cents livres et que je ne les ai pas obtenus par fraude ou collusion ou au titre à ceux, afin de me rendre habile à être élu conseiller comme susdit. Ainsi que Dieu me soit en aide."

Ce serment, il ne nous appartient pas de le juger. Il nous suffit de le mettre en regard de la sentence de la Cour Supérieure, qui vous évinçait de l'exercice du conseil pour défaut de qualification péneulière.

En aspirant aux honneurs civiques aviez-vous un but louable, étiez-vous mû réellement par l'amour du bien public? Non. A vous en croire vos motifs étaient des plus purs.

Et cependant, ces lettres que nous venons d'analyser et que nous publions plus bas, ces lettres qui sont écrites et signées de votre propre main, prouvent d'une manière formelle et positive, qu'en cherchant à entrer à la corporation vous cherchiez plutôt l'occasion, le moyen de vous enrichir et de faire fortune aux dépens de la Corporation.

En effet, à peine y avait-il six mois que vous aviez pris votre siège au Conseil que vous requêtes la visite d'un pauvre homme, d'un ouvrier comme la plupart de ceux que vous menez aujourd'hui à leur poste tout en les flattants bassesment. Cet honnête artisan, possesseur d'une carrière à Coaticook, avait entendu dire que la corporation avait besoin de pierre, et il venait vous demander d'user de votre influence comme conseiller de ville pour lui faire donner un contrat pour la fourniture de dalles. Cet homme n'avait pas fini de vous exposer son humble prière, que déjà vous aviez formé le projet de le duper. Vous le renvoyâtes avec forces promesses; c'est une denrée dont les démagogues de votre espèce ne sont jamais avares. Quelques jours après, vous vous rendiez à Coaticook, pour juger de vos propres yeux de la valeur de la carrière. Hôte de Jérémie Sinotte, assis à son foyer, asile de la misère patiente, laborieuse, résignée,—entouré de sa femme et de ses enfants, qui vous regardaient comme un bienfaiteur, que fîtes-vous, oh, grand philosophe; le père des ouvriers, l'ami des pauvres?

Ce que vous avez fait, en cette circonstance,

nous allons vous le dire. Sous prétexte de favoriser Sinotte, vous avez spéculé sur son malheur et enlevé à ce pauvre homme le seul moyen qui lui restait d'améliorer le sort de sa famille, peut-être le dernier morceau de pain de ses enfants, *de ses braves enfants*, ainsi que vous les appelez, avec un raffinement d'hypercriste, à la fin de chacune de vos lettres.

.

Encore, si vous aviez respecté la probité de ce malheureux. Ce n'est pas assez de le ruiner, vous voulez encore consommer sa perte morale. Il ne lui reste plus que son honneur d'ouvrier, et vous vous efforcez de le lui ternir. Ce n'est pas assez de sa propriété, il vous faut aussi son âme et pour faire taire la voix de sa conscience, vous promettez de lui jeter l'or à poignées, pendant que vous lui refusez son salaire, c'est-à-dire le moyen de rester honnête homme et de résister à vos séductions.

Malheur à toi Sinotte si tu repousses les conseils pervers du tentateur : "il n'y pas un homme dans l'âme duquel il ne lise jusqu'au fond rien qu'à le regarder."

Cette lettre remplie de mensonges et qui se termine par l'offre criminelle de \$1000 pour un vote favorable, il faut que tu la signes et que tu l'envoies au conseiller Bowie.

Si ton tyran s'aperçoit que *c'est ce qu'il faut aussi au conseiller Brown*, eh bien tu enverras à celui-ci une lettre pareille.

Bien plus, ton nom, ce nom que tu voudrais transmettre sans tache à tes enfants, il ne t'appartient plus même. Tiens, lis : "J'ai écrit en votre nom à M. Brown, lui offrant mille piastres."

.

Ouvriers de Montréal, voyez par l'exemple de Jérémie Sinotte, l'un d'entre vous, ce que vous deviendriez entre les mains de ce démagogue astucieux et hypocrite qui n'affecte de soutenir les intérêts du peuple que pour mieux capter ses faveurs, et faire fortune à ses dépens.

Comme Sinotte, un certain nombre d'entre vous, lui ont donné leur confiance. A sa voix, ils se sont formés en une grande association. Eh! bien qu'a-t-il fait pour eux depuis ce temps-là, — il a perçu sous forme de *redevance* à la société, une *TAXE DIRECTE* de chacun de ses membres.

En effet, on lui paie des impôts à ce démagogue qui crie tant contre les taxes directes, et sa rapacité n'épargne pas même la sébille du pauvre.

Eh! bien, Robespierre au petit pied, démocrate incorruptible, toi le pur entre les purs, l'ami du peuple, le père des ouvriers, l'homme désintéressé par excellence, l'honnête Président-Trésorier de la grande Association, te voilà bel et bien démasqué. Où iras-tu cacher ta honte maintenant ?

Ce mandat de Conseiller de ville que tu avais obtenu en violant la loi, et que la loi outragée t'a arraché en te soufflant, qu'en as-tu fait ? Tu l'as souillé en cherchant à pratiquer la corruption la plus éhontée sur tes propres collègues.

Encore, si tu avais eu recours à la corruption dans un but avouable et politique, pour épargner de grands malheurs à ton pays, pour faire triompher une bonne cause, certes, c'eût été mal, bien mal, car la corruption est toujours condamnable. Mais enfin, l'honorabilité des motifs aurait pu te servir d'excuse.

Oh! non, ce n'est pas pour ton pays, ni pour tes concitoyens, ni pour le droit, ni pour la justice que tu pratiques la corruption ; c'est pour toi, c'est par égoïsme personnel, c'est par amour de la richesse et du lucre, c'est pour faire fortune.

Arriver à l'opulence par n'importe quel moyen voilà ton but ; et pour l'atteindre, tu cherches à déshonorer tes collègues de la corporation en leur offrant un or véral. Car tu n'as pas assez de cœur pour chercher à gagner ta vie honnêtement et par le travail. C'est à la sucr des autres que tu demande ton pain.

Pendant que tu accusais faussement M. Cartier de mettre la main dans le coffre de la province, tu profitais de ta position de conseiller de ville pour essayer de te faire payer cinquante mille piastres par la corporation pour une propriété que tu avais acquise pour mille piastres.

Est-ce là votre honnêteté, votre désintéressement, oh! le trois fois intègre président de la grande association !

Electeurs de Montréal, si Médéric Lanctot n'a pas su respecter un simple mandat de conseiller de ville, quel usage ferait-il donc du mandat bien autrement important de membre du parlement ?

Ouvriers de Montréal, si Médéric Lanctot n'a pas su respecter le trésor de la corporation, ou plutôt votre propre trésor, car après tout ce sont les taxes que vous payez qui le remplissent, que fera-t-il du trésor de la grande association ?

Que dire, en terminant, de l'effronterie d'un homme qui, après avoir eu recours à des moyens

aussi vils pour faire fortune aux dépens de ses concitoyens, ose accuser ses adversaires de pratiquer la corruption ?

Que dire d'un homme qui se donne comme le champion des ouvriers et des charretiers en particulier quand il se fait une fête de faire patir le charretier qui ira lui demander son pain ment quand il prend tous les moyens pour enfoncer un brave homme du peuple.

INTRIGUES ET MAUVAISE VOI.

Monsieur le Rédacteur,

Malgré ma répugnance, je cède à l'impulsion de ma conscience et je me sens forcé de faire connaître un homme qui veut spéculer avec une classe de la société et s'en faire un jouet comme il s'est fait un jouet de moi-même, aussi longtemps que j'ai pu servir ses intérêts. Cette fois, ce n'est plus une famille qu'il veut plonger dans la misère ; c'est tous les ouvriers de Montréal que M. Lanctot, comme président de la grande association veut traiter de la même manière qu'il ma traité moi-même dans la transaction que j'ai eue avec lui.

Comme elle ne me regarde pas exclusivement mais que les intérêts de la cité de Montréal y sont gravement concernés, je dois faire connaître les infamies de M. Lanctot en cette occasion.

Il se dit le père du peuple ; il n'en est que la sanguette et pour le prouver je vous autorise à publier les lettres ci-jointes ainsi que la déclaration qui suit.

Comme homme du peuple, je me borne maintenant à mettre le peuple en garde contre cet intrigant qui ruinera les ouvriers trop confiants.

Si l'on doute de mes avancés que l'on vienne me voir à l'hôtel de M. Fabien Villeneuve, No. 131, rue St. Paul, vis-à-vis le marché, où je donnerai de plus amples détails.

JÉRÉMIE SINOTTE.

Déclaration assermentée de M. Sinotte.

J'avais acquis une carrière de *flagstone* à Coaticook de MM. Ricard et Trudeau.

Comme je pensais que cette carrière pourrait être utile à quelque chose, j'offris à la corporation de Montréal d'en prendre la moitié pour rien et de me donner ce qu'elle jugerait raisonnable pour l'autre moitié. Les choses allant trop doucement, je résolus de voir personnellement quelques membres du conseil et je fus, par hasard, présenté à M. Lanctot, qui me promit de s'occuper de la chose. Il y eut divers pourparlers.

Un jour M. Lanctot m'écrivit qu'il viendrait lui-même visiter ma carrière dans quinze jours, parce que ses occupations ne lui permettaient pas d'y aller avant. Et pourtant, voilà que je vois arriver M. Lanctot chez nous le lendemain même. C'est que le soir même qu'il m'avait écrit, M. Lanctot, en sa qualité de Conseiller de Ville, avait su que le Comité des chemins

avait décidé de venir visiter ma carrière dans huit jours.

M. Lanctot mangea à ma table, fut plein d'éloges pour ma femme, caressa mes enfants, m'accabla de compliments, et visita ma carrière. Il me proposa alors de la lui vendre. Je suis riche, dit-il, j'ai des biens à Laprairie ; j'en ai à Montréal pour répondre. Comment me vendrez-vous votre carrière ? Je puis faire votre fortune. Je suis le favori du Maire. Il m'appelle son petit Baptiste, son petit fils ; j'obtiens de lui tout ce que je veux.

Je consentis à lui donner la moitié de ma mine gratis, plus 100 arpents de terre et le restant de la mine pour \$1,000 comptant.

M. Lanctot m'offrit \$600 comptant et le restant dans quelques mois. J'acceptai, et à force d'instance, il me fit passer immédiatement une promesse de vente.

Aussitôt qu'il fut rendu à Montréal, il m'envoya télégrammes sur télégrammes pour m'engager à m'y rendre. J'y fus, et il me reçut comme on reçoit un prince. Nous allâmes chez un notaire de la rue Ste. Thérèse et nous passâmes la vente. Quoiqu'il n'eut pas d'argent, il me demanda de lui donner quittance. Car, dit-il, il faut que je présente le contrat au maire. J'aurai de la corporation aujourd'hui l'argent nécessaire et je vous le donnerai ce soir ou demain.

En conséquence, il me donna son bon pour \$600 payable à demande et un billet de \$400 payable dans 4 mois. J'acquittai donc M. Lanctot, sans avoir eu un sou. Le soir, je lui demandai mon argent. Il me dit que le maire et les conseillers étaient des gamins ; qu'ils n'avaient pas voulu lui donner d'argent.

Je fus forcé, faute de mieux, d'accepter trois billets de M. Lanctot, de manière à ce qu'au lieu de \$600 comptant et \$400 plus tard, il me donnait \$1100 à crédit, savoir un billet de \$400 à 3 mois ; un billet de \$400 à 4 mois et un billet de \$300 à 5 mois. Son père était l'endosseur.

J'allai négocier ces billets à Longueuil. J'en vendis un de \$400 pour \$350 à M. Deslaurier ; et je devais en vendre un autre à M. Bouquet et prendre pour \$300 de poêles chez M. Cusson pour le croisière. Mais ces deux derniers eurent la précaution, auparavant, d'aller aux informations et quand je me rendis pour conclure mon marché, ils me répondirent que ces billets ne valaient pas deux sous.

Je voulus les négocier à Laprairie ; personne n'en voulut.

Je revins à Montréal, fis le tour des banques, des maisons de courtier et d'échange, on me répondit partout que ces billets ne valaient rien.

Alors, j'allai trouver M. Lanctot et je lui dis : Donnez-moi \$500 d'ici à quatre jours comptant, et je vous remets vos deux billets de \$400.

C'est bien, me répondit M. Lanctot. Donnez-moi l'un de ces billets ; je vais le faire escompter chez un ami et vous rapporter vos \$500. M. Lanctot sortit et je ne revis plus jamais le billet. A force d'instances, je le forçai, au bout de quinze jours, à me donner un reçu du billet qu'il m'avait enlevé.

Dans les deux mois qui suivirent, il me donna \$400, et des effets ou petits montants pour environ \$63 ; mais il prétendit qu'il m'avait donné \$500 et que, conséquemment, il avait droit de retirer les deux billets de \$400, quoique j'eusse mis pour condition qu'il me payât sous quatre jours.

Je ne pouvais donc consentir à cet arrangement et je tentai un dernier effort pour négocier le billet de \$400 qui me restait. J'allai à Longueuil, chez M. Patenaude, arbergiste, et je le lui vendis \$50. Il me donna \$30 comptant et alla à Montréal chez M. Lanctôt pour avoir le reste, car ce monsieur l'avait chargé de racheter ses billets au rabais. Patenaude lui dit qu'il l'avait payé \$100. M. Lanctôt le sut, se fâcha et ne voulut pas recevoir le billet, disant qu'il l'avait payé.

Voyant que les choses allaient si mal, je fis un autre marché sous seing privé avec M. Lanctôt, par lequel il me donnait deux billets de \$200 un de \$100 et \$100 comptant, et je lui remettais non seulement les anciens billets, à l'exception d'un de \$300, mais je lui donuais des avantages considérables dans d'autres affaires. J'ai donné un de ces billets de \$200 à M. Quevillon, qui n'a rien retiré.

J'ai entre les mains l'autre billet de \$200.

De plus un billet non payé de \$300, qui est entre les mains de M. Deslauriers de Longueuil.

Mais ce n'est pas la partie la plus intéressante des transactions de M. Lanctôt. Ayant trouvé un spéculateur américain du nom de Parmater, il entra en pourparlers avec lui. En mon nom, il signa un arrangement avec lui du nom de Sinotte et Cie., quoique je n'ai pas eu connaissance du document. Il signa encore Sinotte et Cie., pour divers ordres à la corporation et au Grand Tronc.

L'américain lui donna \$1500, dont \$500 par l'express, adressés à Sinotte et Cie. M. Lanctôt y fut et donna un reçu au nom de Sinotte et Cie., quoique M. Lanctôt m'ait toujours dit qu'il ne les avait pas reçues. J'ai vu moi-même entre les mains de M. Parmater un reçu à cet effet et c'est par là que j'ai tout découvert, car j'ai vu, en même temps le marché sous seing privé dont je viens de parler.

Je suis allé à l'Express et j'ai vu le reçu de \$500 au nom de Sinotte et Cie., signé de M. Lanctôt.

Je désire, avant de terminer, rapporter quelques incidents qui ne sont pas sans conséquence. Une après-midi, j'avais affaire à M. Lanctôt. J'allai chez lui et l'on me dit qu'il était au conseil. Je m'y rendis et je fis demander M. Lanctôt. Celui-ci ne voulut pas me voir devant le monde. Il était occupé, dans le temps, à dire aux membres du Comité des Chemins que l'exploitation de la carrière marchait et qu'il y avait beaucoup d'ouvriers. Le comité leva la séance. Le conseiller Brown sortit avec M. Lanctôt et me dit: *La carrière va bien ?—Pas encore, lui ai-je répondu, On n'y travaille pas.* M. Lanctôt reprit aussitôt que *je n'avais pas dû comprendre*, et quand nous fûmes sortis, il s'emporta contre moi, me disant

que je disais trop la vérité; que je lui faisais dommage et que je devrais me tenir sur mes gardes.

Quelque temps après, il me paya sur un de ses billets, la somme de \$25. Quand je fus pour changer cet argent, je m'aperçus qu'un des \$10 était un greenback. J'allai le lui dire. Il me répondit qu'il le savait; mais qu'il me l'avait donné comme il l'avait reçu. Il me fit donc perdre \$24.

Après avoir relu cet exposé des faits, je le déclare conforme à la vérité.

Assermenté pardevant moi, ce vingt-neuvième jour du mois d'Août, mil huit cent soixante-et-sept.

JÉRÉMIE SINOTTE.

J. B. ROLLAND,
Juge de Paix.

LETTRES DE M. LANCTÔT A M. SINOTTE

(PREMIÈRE LETTRE.)

CHER MONSIEUR,

Je croyais pouvoir sortir plus tôt; depuis votre départ je me suis renfermé pour finir mon livre. Le retard que vous m'avez causé me met en arrière de deux ou trois jours; je ne pourrai aller à Coaticook que samedi ou lundi. Quant à l'argent le mieux que j'ai trouvé à faire, c'est deux cents pour trois cent cinquante. L'argent est extrêmement rare et difficile à avoir. Je ne sais vraiment pas comment je ferai pour en trouver cet hiver à des taux raisonnables. Ceux qui m'avaient promis deux cents pour trois cents n'ont pas voulu. Le taux de l'intérêt monte tous les jours; si vous avez absolument besoin de trois cent cinquante, je crois pouvoir vous les avoir pour cinq cent cinquante ou six cents. Les amis sur lesquels je comptais sont aussi mal situés que moi; ils ont prêté et ils ne peuvent retirer.

Faisiez pour le mieux maintenant, ce que j'aurai par la suite sera à vous.

Une personne m'offre d'entrer en société avec moi, je vous parlerai de cela quand je vous verrai la semaine prochaine.

Ne venez pas à la ville pour me voir avant que je vous écrive, car je ne veux voir personne, surtout pour affaires avant que j'aie fini mon livre.

Ecrivez-moi au sujet de ce que vous voulez que je fasse pour l'argent.

Mes respects à Mme. Sinotte.

Votre dévoué, etc.,

MÉDÉRIC LANCTÔT.

L'homme dont vous me parlez n'est pas venu me voir.

Ne faites rien avant la semaine prochaine.

(DEUXIÈME LETTRE.)

MONSIEUR,

Revenez à la ville pour compléter nos arrangements au plus tôt et me faire le transport tel

que
gnie,
l'age
reco

Mon

Not
chez
de la
vous
A l'

core

lettre

est.

veau

de cet

qu'un

L'an

vu que

rière

qu'il y

que tou

le mien

tez à b

en sort

qu'il y

qu'au f

soffler

cook, e

la peine

tez la le

rai que

mien.

et tache

les avoi

Mon che

Je req

York me

de cuivr

une ma

avoir des

M. Sta

sans nous

Les Race

ils disent

en mesur

Enfin, je

avec l'un

Quant

pas encor

on pourra

mines de

mines, en

serez lar

New-York

sortes de

tout ce qu

que convenu, car j'ai conclu avec une compagnie, avec l'entente que vous continueriez avec l'agent. Je vais faire une belle affaire et je vous récompenserai comme je vous l'ai promis.

Votre dévoué,
M. LANCTOT.

(Troisième lettre)

MON CHER MONSIEUR,

Notre américain est allé à Coaticook, ou plutôt chez son père. Je crois qu'il a entendu parler de la carrière qui se trouve à deux milles et dont vous avez acheté une moitié.

A l'heure où je vous écris, je ne sais pas encore au juste ce qui en est. D'ici à ce que ma lettre parte, je vais tâcher de m'assurer ce qui en est. Dans le cas où je n'obtiendrais pas de nouveaux renseignements, allez voir le propriétaire de cette carrière et vous saurez de lui, si quelque'un lui en a parlé.

L'américain me dit qu'il a dit à celui qu'il a vu que le contrat était donné pour l'autre carrière et qu'il n'avait rien à attendre. Voyez ce qu'il y a à faire et faites pour le mieux. Tachez que tout s'arrange pour que tout paraisse pour le mieux et vous y gagnerez énormément. Achetez à bon marché et achetez clairement et faites en sorte que les affaires soient claires. *Il n'y a pas un homme dans l'âme duquel je ne lise jusqu'au fond rien qu'à le regarder.* Si vous voyez qu'il y a eu des tentatives de taltes pour me souffler la carrière de Flagstone près de Coaticook, et si vous croyez que la chose en vaille la peine achetez la avec un de vos billets; achetez la le meilleur marché : *je ne vous en estime-rais que plus et ce sera votre intérêt comme le mien.* Voyez aussi pour les mines de cuivre et tachez de savoir à quelles conditions on peut les avoir.

MERIC LANCTOT.

(Quatrième lettre)

Mon cher monsieur,

Je reçois une lettre à l'instant même de New-York me demandant si je connais quelque mine de cuivre. Si vous en avez nous pouvons faire une magnifique affaire de suite. Il faudrait avoir des échantillons à envoyer.

M. Stantou est parti pour la carrière samedi, sans nous en parler. Nous l'attendons ce soir. Les Racette nous défendent de faire des affaires; ils disent que dans deux ou trois jours ils seront en mesure de faire beaucoup plus que Stanton. Enfin, je suis sûr que nous allons nous arranger avec l'un des deux.

Quant à la mine de cuivre, si vous n'en avez pas encore, tachez de savoir à quelles conditions on pourrait avoir celle de Wester ou d'autres mines de ce genre l'avez des échantillons de ces mines, envoyez les et si je fais des affaires, vous serez largement récompensé. J'ai un ami à New-York actuellement qui a toujours fait ces sortes de spéculations; il m'écrit de lui envoyer tout ce que je connais, qu'il va écoulé cela de

suite. C'est une bonne chance pour vous et pour moi.

Voyez à cela. Aussitôt que je vais avoir rendu ma carrière, je vais aller à Coaticook pour faire travailler le granit. Trouvez moi les trois ou quatre meilleurs hommes que vous connaissez.

MERIC LANCTOT.

(Cinquième lettre)

Cher monsieur,

Je suis à la veille de faire une assez bonne affaire avec le granit, quoique je me fie surtout sur les cautions plutôt que sur l'homme qui me propose l'affaire. Veuillez donc me signer ce que vous envoie, en cas que j'aie besoin de faire un contrat. Je suis à vous trouver de l'argent je pourrai vous donner de \$150 à \$200, vers la fin de la semaine, mais l'escompte sera fort à peu près ce que je vous disais : \$300 pour \$200.

Envoyez moi de suite par la malle ce que je vous fais demander.

Je n'ai pas encore vu ce monsieur Survever pour la carrière. *Je ne me presserai que lorsqu'il le conseil aura demandé cinquante mille verges ce qui sera fait d'ici à quinze jours.*

Ecrivez-moi aussi si vous prenez l'argent à ce taux.

Votre très dévoué
et très sincère ami,
MERIC LANCTOT.

P. S.—Si vous avez les minutes ou originaux des contrats, envoyez moi les. Il n'y a aucun doute que soit avec moi ou avec celui qui fera travailler la carrière, vous pourrez être employé pour faire faire les blocs. Envoyez moi votre soumission ou tender.

En attendant ne me faites pas manquer de bonnes affaires en m'envoyant des copies au lieu des originaux. Vous ne m'avez pas fixé de prix pour le service que vous me rendez. Remettez vous en à ma libéralité et ne suivez pas d'autres conseils que celui de votre meilleur ami, si vous voulez être à l'aise et parfaitement heureux avant trois mois.

Votre dévoué pour la vie,
MERIC LANCTOT.

(Sixième lettre)

Cher monsieur,

J'ai reçu votre lettre qu'à quatre heures, et votre fils ne m'a rencontré à mon bureau qu'à cinq. J'ai déboursé tout mon argent à la Cour aujourd'hui. J'attends mon billet de \$200 demain.

Je vais louer la carrière pour de \$5,000 à \$7,500 par année pour 3 ans.

Ils vont aller la voir demain. Montrez leur tout comme il faut. Ne faites pas ôter la neige de sur les petites pierres le long du ruisseau comme Trudeau l'a fait l'autre jour.

Faites attention à ce que personne n'emporte d'outils pour casser la pierre. Le lendemain

de leur retour, l'affaire sera faite. Le *Herald* doit avoir un bon article demain.

Faites bien attention à mon granit. J'espère que dans une semaine je vous aurai payé le montant de vos billets pour la carrière ou du moins une forte partie.

J'aurais voulu vous envoyer un peu d'argent, mais je suis à terre! j'ai beaucoup de poursuites à prendre pour mes clients et quelques fois ça me prend tout mon argent pour faire les déhousés à la cour c'est ce qui m'est arrivé aujourd'hui. Bon courage. Je serai à Coaticook vers la fin de la semaine—aussitôt que j'aurai reçu de l'argent.

—
Votre ami,
MEDERIC LANCTÔT.

(Septième lettre.)

Montréal, 30 octobre 1866.

Cher monsieur,

J'ai reçu vos deux lettres et les échantillons dont je vous remercie beaucoup.

Veuillez ne pas vous absenter jeudi soir, car le comité partira ce jour là, s'il fait beau pour se rendre à la carrière.

Je n'ai pas eu le temps de voir l'homme au *livery stable* l'autre jour. Je le paierai à mon prochain voyage, s'il est assez gentil pour comprendre mon excuse, mais s'il me garde rancune et ne veut pas nous louer d'autres chevaux, JE LE FERAI PARTIR. Vous pouvez le lui dire de ma part.

Si je puis savoir à temps la décision du comité pour partir une journée avant eux je le ferai. Nous serions partis aujourd'hui, s'il eut fait beau. Le dernier échantillon de granit est meilleur que les premiers pour le pavé.

Je crois le marbre beau, je le fais polir, ainsi que les autres morceaux de granit. Avec un peu de persévérance nous pourrions faire quelque chose et même beaucoup. Jusqu'à présent les choses vont bien, et je désire seulement quelques jours de beau temps. Tachez de faire savoir aux gens de la carrière que c'est le mauvais temps qui nous retarde.

—
A la hâte,
MEDERIC LANCTÔT.

Huitième lettre

Montréal, 31 octobre 1866.

Cher Monsieur,

M. Williams étant venu ici leur dire que c'était comme un lac à la carrière, le comité a résolu d'attendre à lundi. Ce M. Williams est venu dire aussi qu'il avait acheté cette carrière pour \$50. Dites lui, s'il vous plaît qu'il nous fait beaucoup de tort et qu'il en souffrira lui-même. Il fera mieux d'essayer à réparer le mal qu'il a fait involontairement, je veux bien le croire.

—
Votre etc., etc.,
MEDERIC LANCTÔT.

Neuvième lettre.

Montréal 5 novembre 1866.

Cher monsieur,

Enfin, j'avais tout arrangé dimanche et lundi pour partir aujourd'hui mardi et nous étions réunis à la corporation, lorsqu'on est venu annoncer à M. Brown que son associé qui arrive des mines était tombé malade. Il a été réellement forcé par cette circonstance de remettre la chose à vendredi. D'un autre côté, si nous fussions partis, nous ne nous serions pas rendus jusqu'à la carrière par ce doux temps et l'eau qu'il doit y avoir aujourd'hui mercredi, (J'avais commencé à vous écrire hier,) mais j'ai imaginé un moyen qui, je crois, sera infallible. Vous allez écrire à M. George Bowie de suite, dans les termes suivants :

Dear Sir

I have heard that you were one of the members of the Corporation of Montreal and one of the most competent judges of a quarry. As I am one of the shareholders of a most considerable and fine quarry in this part of the country, I confidently put my interests in your hands. There are parties amongst us that want to sell to an American company, but I think that if you would see it, a better bargain for the City of Montreal would be made by buying the quarry. You cannot conceive what it is without seeing it, and as I would like very much to realise my shares, if you think it is the interest of the Corporation to make that bargain, I will transfer to you or some other party that you will indicate one of my shares. The shares are \$1,000 (one thousand dollars each). The property being in my name, I can make good to you my promise.

I suppose there is no objection to that as long as it is in the interest of the Corporation you are a member of; at the same time. I understand that the thing ought to be kept secret between you and me.

Your,
JEREMIE SINOTTE.

Recevez cette lettre et adressez la à
GEORGE BOWIE, Esq.,
Concillor.
44, Bleury Street,
Montréal.

Si je m'aperçois que c'est ce qui faut aussi à Brown, je vous écrirai pour vous dire de lui en envoyer une pareille. Dans le cas où Bowie acceptera et vous écrira, vous viendrez me voir avant d'aller chez lui, afin que nous puissions arranger l'affaire chez le notaire. Si Brown ne vient pas vendredi, c'est qu'il attend quelque chose de cette nature; au reste vous voyez le temps, il est comme en été; je vous ai dit que je réussirais cet automne et je réussirai. Dans chacune de mes affaires je passe par un certain nombre d'épreuves et quand la balance est trop chargée, elle renverse et je me trouve à prendre le dessus.

Le vieux Deslauriers est venu. Je ne lui ai pas

dit qu
de par
Mes
fants.

Cher M

Depu
vu M.

partiro

quand

Un n

qu'il en

que la

lui répo

Conr

Si les

pas ven

pour ré

peut fai

Mais

lement

tre que

que je v

faire.

Le co

de lui.

mieux g

dans le

moyen.

Cher me

J'ai to

à la carr

ces mess

nant de

télégraph

tain que

chaîne, d

credi le p

Mon cher

Cette f

été.

Je part

ter avec

J'ai été

tr mise à

roc. Si

jours là,

voyer la

dit que vous étiez allé chez lui. Il se proposait de partir avec nous le mardi.
Mes saluts à Mme Sinotte et à vos braves enfants.

Votre dévoué,
MÉDÉRIC LANTÔT.

Dixième lettre.

Mercredi, à une heure de l'après-midi.

Cher Monsieur,

Depuis que j'ai terminé ma lettre ce matin, j'ai vu M. Brown et j'ai bonne confiance que nous partirons demain, si le beau temps continue quand bien même il ne gèlerait pas.

Un nommé Noël de Richmond vient d'écrire qu'il enverra des flags pour \$2.50 la verge tant que la Corporation en voudra. La Corporation lui répond d'en envoyer des échantillons.

Connaissez vous cette carrière.

Si les membres David et Brown ne viennent pas vendredi, je me rendrai à Coaticook samedi, pour régler avec mes hommes et voir ce que l'on peut faire avec le granit.

Mais je vous écris cette lettre bien plus spécialement pour vous dire de ne pas envoyer la lettre que je vous ai préparée pour Bowie, avant que je vous écrive de nouveau et vous dise de le faire.

Le conseiller *David* dit qu'on n'a pas besoin de lui. *Brown* est celui qu'il nous faut. Il vaut mieux garder LE PLUS GROS MAGOT POUR BROWN, dans le cas où nous aurons besoin d'employer ce moyen. N'envoyez donc pas la lettre à Bowie.

Votre dévoué,
MÉDÉRIC LANTÔT.

Onzième lettre.

Cher monsieur,

J'ai tout espoir que lundi le comité se rendra à la carrière. Les dernières gelées ont rassuré ces messieurs et ils ne craignent plus maintenant de rencontrer de l'eau dans le bois. Je vous télégraphierai si nous y allons lundi. Il est certain que nous nous rendrons la semaine prochaine, dans tous les cas ; s'il ne pleut pas mercredi le plus tard vous nous verrez.

Votre très dévoué,
MÉDÉRIC LANTÔT.

Douzième lettre.

Vendredi après midi, 8 Nov. 1866.

Mon cher Sinotte,

Cette fois c'est le mauvais temps qui s'en est été.

Je partirais seul ce soir, mais je veux emporter avec moi plus d'argent que j'en ai ce soir. J'ai été trompé. L'affaire ou le voyage est remise à lundi ou mardi. Nous ferons balayer le roc. Si Brown ne vient pas un de ces deux jours là, je vous écrirai probablement de lui envoyer la lettre, mais pas à Bowie.

Demontez vous pas ; il faut réussir et je réussirai avant que le 15 du mois soit arrivé.

Je dois aller à Coaticook quand même pour aller voir la carrière de granit.

Je voudrais arriver le matin et repartir le matin, vous m'avez dit je crois que ce n'était qu'à deux mille. Ecrivez-moi de suite si c'est faisable, et informez moi de suite si la neige qui vient de tomber est restée par chez vous.

Votre dévoué,
MÉDÉRIC LANTÔT.

Troisième lettre.

Montréal, 16 novembre 1866.

Cher monsieur,

Je comprends votre impatience et je ne vous en fais aucun reproche. Si tous ces retards ont lieu, c'est à cause de M. Brown, qui est obligé de s'absenter souvent. Je crois vous avoir écrit depuis lundi qu'il est parti pour le Haut-Canada. M. David dit que s'il ne vient pas la semaine prochaine nous irons sans lui. Mais il tient beaucoup à l'amener, attendu qu'il est certain alors que l'affaire se terminera promptement et d'une excellente manière.

C'est en vue de l'acquisition de cette carrière que M. David a fait voter \$10,000 de plus l'autre jour au comité des chemins. Je suis aussi certain du succès que si j'avais le contrat dans ma poche.

Quant au granit, votre cœur vous rappellera que je vous ai fait part d'un secret, et qu'en honneur nous sommes tenus de faire des affaires ensemble. Quant à de l'argent, une fois que ma carrière aura été visitée, comme elle le sera certainement avant quelques jours de plus, par une partie du comité, sinon par tout le comité, je n'éprouverai pas de difficulté à avoir de l'argent et à vous satisfaire. Soyons un peu persévérants et tout ira sur des roulettes. QUANT A MOI JE SUIS CERTAIN DE MA FORTUNE MAINTENANT, et je ferai la votre comme je vous l'ai promis. Il y a des choses qui ne donnent cette certitude que je ne veux pas confier au papier, mais que je vous dirai de vive voix. Tout est arrangé d'une manière certaine, par des moyens dont je vous ai parlé déjà du reste ; et je vous télégraphierai le jour où nous irons à Coaticook. Il y a une assemblée du conseil ce soir, et je pense que le jour sera fixé alors. Bon courage.

Votre très dévoué,
MÉDÉRIC LANTÔT.

Quatorzième lettre.

Montréal 16 nov. 1866.

Cher monsieur,

J'ai oublié de vous dire que si vous n'aviez rien de mieux à faire et que vous croiriez qu'en débarrassant l'autre côté de la carrière, où l'on a travaillé tous les deux des arbres qu'on a renversés, ainsi qu'en faisant d'autres améliorations que pourrait vous suggérer votre expérience, vous pourriez vous y rendre et employer quelqu'un à cet effet. Je crois qu'il serait bon d'o-

lettre.

15 novembre 1866.

dimanche et lundi
mardi et nous étions
qu'on est venu an-
associé qui arrive
lade. Il a été réelle-
stance de remettre la
côté, si nous fus-
serions pas rendus
doux temps et l'eau
ni mercredi, (J'avais
r), mais j'ai imaginé
ra infaisable. Vous
Bowie de suite, dans

ere ons of the mem-
Montreal and one of
of a quarry. As I am
most considerable
of the country, I con-
your hands. There
want to sell to an
k that if you would
e City of Montreal
e quarry. You can-
nt seeing it, and as
analyse my shares, if
the Corporation to
fer to you or some
ndicate one of my
00 (one thousand
eing in my name,
romise.

on to that as long
Corporation you
ime. I understand
t secret between

EREMIE SINOTTE.

ssiez la à
BOWIE, Esq,
Councillor.
leury Street,
Montreal.

qui faut aussi à
us dire de lui en
as où Bowie ac-
tiendrez me voir
ous puissions ar-
e. Si Brown ne
attend quelque
e vous voyez le
vous ai dit que
réussirai. Dans
par un certain
balance est trop
rouve à prendre

Je ne lui ai pas

ter d'avec les pierres ou flags qu'on a mis debout, celles qui sont trop petites. Dites aussi aux gens que lorsque nous irons, ils disent, si l'occasion s'en présente, aux membres du comité, qu'ils feront le charroyage et le travail à bon marché; quand la corporation l'aura, ils auront un bon prix. Je viens de voir M. David le conseiller, qui me dit qu'il attend Brown aujourd'hui et qu'il est parfaitement certain que Brown va venir le premier jour qu'il va avoir à lui la semaine prochaine.

à la hâte,
Votre serviteur,
MÉDERIC LANCTOT.

Je vous écrirai aussitôt que je saurai le jour s'il faut télégrapher pour vous avertir à temps, je le ferai.

M. L.

Quinzième lettre.

Mon cher monsieur,

Je vous écris à la hâte pour vous dire que le comité fait le plus beau rapport de la carrière. Je viens de faire accepter tous mes calculs pour le coût de la pierre par M. Brown et par M. Bowie. Il s'voudraient acheter, mais ça leur coûte, la Corporation n'a jamais fait de marché comme cela. S'ils achètent disent-ils, ils me donneront \$25,000.

Je viens de recevoir un offre de deux employés de la corporation pour louer la carrière pendant un an avec condition qu'ils ne prendront pas plus de 10,000 verges, pour cinq mille piastres. Je puis avoir \$7,500 rien que pour un an.

Tous les membres de la Corporation sont prêts à former une société pour la faire travailler. Un homme offre de nous fournir tous les fonds pour la travailler et de prendre huit pour cent sur les profits et de surveiller lui-même l'affaire. La Corporation est prête à donner un contrat de vingt-cinq mille piastres pour cette année à \$2.50 la verge et des contrats de vingt mille piastres pour les années suivantes.

Ce que j'aimerais mieux que tout cela, ce serait de vendre pour de quinze mille à vingt-cinq mille piastres à la Corporation ou à une société.

L'offre de louer pour un an à cinq mille on sept mille piastres pour dix mille verges serait aussi très-avantageuse. Seulement j'aurais peur que s'ils font des pertes, la réputation de la carrière serait perdue. D'un autre côté, ils y auraient fait beaucoup d'ouvrage et découvert sans doute la plus belle pierre, et nous pourrions la travailler ensuite et vendre la pierre à la Corporation. Je vous écris tout cela pour que vous me donniez votre opinion point par point. Ecrivez moi de suite. Ne venez pas à la ville, car il est probable que le monde va vouloir aller voir la carrière. Vous gagnerez de l'argent et surtout vous ferez attention à ce que de bonnes explications leur soient données.

Surveillez le granit comme il faut.

Tout à vous,
MÉDERIC LANCTOT.

J'oubliais de vous dire le principal. J'AI ÉCRIT EN VOTRE NOM à M. BROWN LUI OFFRANT MILLE PIASTRES. S'il vous répond envoyez moi sa lettre, et je lui écrirai moi-même.

Je vous écrirai aussitôt qu'il y aura quelque chose de nouveau. Ecrivez-moi au sujet du granit.

Seizième lettre

Montréal, 24 Décembre, 1866.

Cher Monsieur,

Je ne puis vous envoyer ce soir que \$5.00 Aussitôt que j'aurai fini mon pamphlet, c'est-à-dire vers la fin de cette semaine, j'irai à Coaticook pour en finir avec la carrière de granit. Jeudi, le comité doit avoir sa dernière réunion pour décider le montant de pierres qu'il va demander. De ce montant dépendra le prix du loyer. Je puis réaliser autant en trois ans avec le loyer que par la vente et alors j'aurai encore ma carrière. Les garanties ou sûretés devront être excellentes. Je vous salue bien ainsi que votre Dame et votre famille.

Votre dévoué,

MÉDERIC LANCTOT.

Les gens attendent que le comité ait décidé sur le montant du contrat pour se rendre à la carrière.

M. L.

Dix-septième lettre.

Montréal, 21 février 1867.

Mon cher M. Sinotte,

J'ai reçu vos lettres, faites tout pour le mieux. Je réglerai le tout avec vous mardi ou mercredi le plus tard, et cette fois il me semble impossible d'être trompé. J'ai été obligé de payer \$250, cette semaine, pour un autre, afin de ne pas me laisser poursuivre. Ne négligez aucune affaire. J'ai de bonnes raisons pour vous dire cela.

C'est dommage que vous ne m'envoyiez pas des échantillons de mine de cuivre, n'importe laquelle. C'est sérieux, je vous assure. Il y a \$20,000 à faire avec une grosse mine. Ne venez pas samedi. Vous aurez de mes nouvelles lundi ou mardi. Elles seront bonnes, je n'en ai aucun doute. Enfin nous allons pouvoir faire des affaires comme il faut. Laissez les carrières de granit à aussi bon marché que possible.

Votre ami,

MÉDERIC LANCTOT.

re le principal. J'ai
BROWN LUI OFFRANT
répond envoyez moi
moi-même.

4 Décembre, 1866.

ce soir que \$5.00
on pamphlet, c'est à
maine, j'irai à Conti-
carrière de granit.
sa dernière réunion
pièces qu'il va de-
pendra le prix du
ent en trois ans avec
alors j'aurai encore
ou sûretés devront
me bien ainsi que

ÉOÉRIC LANCTOT.
comité ait décidé
pour se rendre à la

M. L.

21 février 1867.

tes tout pour le
rec vous mardi ou
fois il me semble
l'ai été obligé de
r un autre, afin de
Ne négligez au-
raisons pour vous

me n'envoyez pas
ivre, n'importe la-
s assure. Il y a
me mine. Ne venez
nouvelles lundi
je n'en ai aucun
soir faire des affai-
rières de gra-

ÉRIC LANCTOT.

M. LANCTOT RETENANT DES REÇUS.

Relativement à la déposition que j'ai donnée hier, je dois ajouter que lors de l'arrangement en dernier lieu survenu entre M. Lanctôt et moi, par lequel je lui remettais ses anciens billets, moins celui de \$300 et qu'il me donnait de nouveaux billets au montant de \$500, je dois ajouter que M. Lanctôt devait me remettre des reçus pour quatre cents piastres. Mais aussitôt que M. Lanctôt eut les billets entre les mains, il me dit: *Je vous tiens.* Si vous ne me remettez pas mes lettres, je ne vous donnerai pas vos reçus. Je refusai les lettres et M. Lanctôt n'en eut pas.

JÉRÉMIE SINOTTE.

Assermenté par devant moi,
ce trentième jour d'Août,
mil huit cent soixante et
sept.

J. B. ROLLAND, J. P.

PIECES JUSTIFICATIVES.

PROGÈS ET JUGEMENT.

Lundi, 26 avril 1858.

Présent :

Chs. J. COURSOL, Ecr., J. P.

La Reine sur la
poursuite de Ls.
Latour,

vs

Médéric Lanctôt,
Pierre Doutre et
Guillaume Ernest Roy.

Pour Infir 2 Vict. capt. 200.

M. Pominville, avocat, comparait pour la poursuite.

M. Papin, avocat, pour les défendeurs.
LOUIS LATOUR dit :—Je demeure à l'Enivre des Bons Livres, sur la petite rue St. Joseph, de la cité de Montréal. Dans la nuit du 8, en venant au neuf du courant, à trois heures a. m. j'étais chez nous, quand des briques ont été jetées dans les fenêtres. Je me levai précipitamment avec ma femme. J'allumai une chandelle, j'allai voir et j'y trouvai des briques dans la bâtisse.

Je suis allé voir immédiatement après avoir entendu le bruit *Il y a trois fenêtres à l'intérieur et trois à l'extérieur (doubles fenêtres) qui ont été brisées par des briques jetées.*

Il y a eu DIX-HUIT VITRES dans les six fenêtres et SIX BARREAUX CASSÉS.

J'ai trouvé dans la maison TROIS BRIQUES et un MORCEAU de MORTIER qui ont été lancés à travers les fenêtres par des personnes qui sont passées dans la rue.

JEAN LAUZON, connétable de Police :—Dans la nuit du 8 au 9 avril courant, j'étais en devoir sur la rue Notre-Dame, du Carré Jacques-Cartier à la Place d'Armes. Je suis sorti à trois heures

de la Station et me suis rendu à la Place d'Armes et je n'ai rien vu. J'ai retourné et après avoir fait un bout, j'entendis marcher, je me tournai et je vis *trois hommes qui traversèrent la rue Notre-Dame et descendirent la rue St. Joseph.* J'ai continué et quand je fus arrivé près de la rue St. Laurent, j'entendis du train. Je retournai et après avoir fait quelques pas et avoir marché jusqu'à l'endroit où était l'église Anglaise, je vis trois hommes qui traversaient la rue St. Joseph et couraient vers la rue Craig. Je courus alors jusqu'à la Place d'Armes et je ne vis personne.

DAVID MARCIL, étudiant en médecine, étant assermenté, dit : Je connais les défendeurs. Je pensionne No. 3 rue Sanguinet, chez Delle Beaudoin. Dans la nuit du 8 au 9, j'étais couché dans une chambre avec Edouard Chevreuil, quand je fus éveillé par les trois défendeurs. Mon impression est que c'était entre deux ou trois heures. Ils ont frappé à une fenêtre et en m'éveillant, j'entendis crier : POLICE, ou LA POLICE. Les défendeurs sont restés à peu près un quart d'heure chez moi, quand l'un d'eux me demanda à sortir avec eux. Nous sommes allés directement chez M. Pierre Doutre, rue Ste. Marie.

Entrés tous quatre, chez M. Doutre, nous parlâmes du CABINET DE LECTURE. Quand je fus dans une chambre, on me dit : *On va te conter une affaire,* et immédiatement après on me dit : ON VIENT DE BRISER OU DENFONCER, AU CABINET DE LECTURE. Là-dessus, je fis cette observation : *Est-ce qu'il n'y avait personne ?* Et l'on me répondit : TOUTES PRÉCAUTIONS ÉTAIENT PRISES.

C'est le défendeur G. E. Roy qui m'a dit : *On va te conter une affaire,* etc., et c'est le DÉFENDEUR LANCTOT QUI M'A DIT : *Toutes précautions a été prises.* LES DÉFENDEURS SONT MES AMIS.

La cour tient en délibéré jusqu'au 28 avril courant.

PROVINCE DU CANADA, }
DISTRICT DE MONTRÉAL, }

Mercredi, 28 avril 1858.

Présent : —

Chs. J. COURSOL, Ecr., J. S. P.

Le jugement suivant est prononcé :
La Reine sur plainte de Louis Latour,

Poursuivant,

MÉDÉRIC LANCTOT, Guillaume Ernest Roy et Pierre Doutre,

Défendeurs.

Sachez que le vingt-huitième jour d'avril, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-huit, en la cité de Montréal, dans le dit district, MÉDÉRIC LANCTOT, étudiant en droit et Guillaume Ernest Roy, étudiant en médecine, tous deux de la cité de Montréal sont convaincus, devant le soussigné, Charles Joseph Coursol,

Eucler, inspecteur et surintendant de police, de la cité de Montréal, de s'être, les dits Médéric LANCROT et Guillaume Ernest Roy, pendant la nuit du huit au neuf avril courant, conduit comme des PERSONNES DÉBAUCHÉES, DÉSCŒUVRÉES ET DÉRÉGLÉES, en s'amusant sur la rue St. Joseph, de la dite cité de Montréal, et brisant six fenêtres d'une bâtisse, la propriété de la Fabrique ou Œuvre de la paroisse de Montréal située sur la dite rue St. Joseph et occupée comme bibliothèque, par l'Œuvre des Bons Livres, en contravention à l'ordonnance et aux statuts en tels cas faits et pourvus, et je condamne les dits MÉDÉRIC LANCROT et Guillaume Ernest ROY à raison du dit délit à payer la somme de cinq livres courant [\$20] chaque, qui sera payée et employée conformément à la loi, y compris les frais en cette cause; et si les

dites diverses sommes ne sont payées immédiatement, je condamne les dits Médéric LANCROT et Guillaume Ernest Roy à ÊTRE EMPRISONNÉS DANS LA MAISON DE CORRECTION, à Montréal susdit, dans le dit district, AUX TRAVAUX FORCÉS, pour l'espace de deux mois chaque, à moins que les dites diverses sommes et les frais et dépens ne soient auparavant payés. J'ordonne de plus que Pierre Doutré, étudiant en droit, en la dite cité de Montréal, à cause de l'offense susdite, soit déchargé de la dite accusation sans frais.

Donné sous mon seing et sceau, les jours et an ci-dessus en premier lieu mentionnés, à Montréal susdit, dans le dit District.

Cns. J. Coursol, J. P.

